

ANNEXE 1 – DEMANDE A ADRESSER AU DISTRIBUTEUR GRDF

Au titre du rapport de contrôle 2024 de la concession pour la distribution publique de gaz

Le Sigerly demande à GRDF d'apporter toutes réponses aux questionnements et constats formulés dans le rapport de contrôle de l'exercice 2024 et, notamment, de donner suite aux demandes suivantes.

1. Patrimoine technique

- **Poursuivre la résorption des ouvrages présentant les caractéristiques les plus sensibles**, notamment les canalisations exploitées en basse pression, les canalisations en acier non protégées cathodiquement ainsi que les branchements et ouvrages collectifs anciens identifiés comme présentant des facteurs de vulnérabilité.
- **Profiter des opportunités de travaux de voirie et d'aménagement pour poursuivre la résorption des réseaux basse pression**, dont les caractéristiques d'exploitation sont moins favorables que celles des réseaux moyenne pression.
- **Poursuivre le traitement des ouvrages collectifs de branchement en plomb**, notamment les conduites d'immeuble et conduites montantes (CI/CM). À fin 2024, la concession compte encore **1 202 conduites d'immeuble en plomb**, dont 1 198 alimentées en basse pression, et **1 314 conduites montantes en plomb**. Leur nombre diminue régulièrement mais ces ouvrages restent un enjeu important de la politique patrimoniale de la concession.
- **Présenter au Sigerly la trajectoire prévisionnelle de traitement des CI/CM anciennes et sensibles pour les prochaines années**, en précisant les critères de priorisation retenus par GRDF, notamment au regard de la matière, de l'âge, de l'incidentologie et des conditions d'exploitation.
- **Préciser les conséquences patrimoniales de la décision prise par GRDF en 2024 de supprimer la durée de vie technique normative des CI/CM mises en service à compter du 1er juillet 1979**, notamment sur la politique future de renouvellement de ces ouvrages à la maille de la concession. Cette évolution a conduit GRDF à reprendre 722 M€ de provisions pour renouvellement au niveau national.
- **Mettre en place et transmettre les indicateurs permettant de suivre les obligations réglementaires de protection des branchements en polyéthylène à l'horizon 2032**, afin que l'autorité concédante puisse apprécier la trajectoire de mise en conformité du patrimoine.

2. Exploitation, sécurité et prévention des dommages aux ouvrages

- **Maintenir les niveaux élevés de surveillance réglementaire constatés en 2024** et poursuivre la résorption rapide des éventuels retards. À fin 2024, les taux constatés atteignent 99,84 % pour les canalisations, 99,86 % pour les robinets, 99,26 % pour les postes de détente et 98,1 % pour les branchements collectifs.
- **Transmettre les données permettant au Sigerly de vérifier directement le respect des obligations réglementaires relatives à la protection cathodique**, notamment les identifiants des ouvrages concernés, les dates de contrôle et d'inspection et les éventuels retards constatés. Le contrôle 2024 n'a pas permis de disposer des éléments nécessaires à cette vérification.
- **Poursuivre la transmission détaillée de la classification des fuites détectées dans le cadre de la surveillance**, amélioration constatée pour la première fois lors du contrôle de l'exercice 2024.

Prévention des dommages aux ouvrages

- **Poursuivre les actions engagées en faveur de la réduction des dommages aux ouvrages.** Leur nombre est passé de 64 en 2022 et 63 en 2023 à **56 en 2024**. Parmi ceux-ci, 25 dommages sur ouvrages enterrés ont entraîné une fuite, contre 36 en 2023.
- **Maintenir une vigilance particulière compte tenu de la forte activité de travaux sur le territoire**, GRDF ayant traité en 2024 plus de **16 000 DICT avec présence de ses ouvrages**. Le taux de dommages avec fuite rapporté aux DICT s'établit à 0,15 %, contre 0,22 % en 2023.
- **Poursuivre l'amélioration de la précision cartographique du réseau**, le taux de canalisations classées A atteignant 81,14 % fin 2024, niveau proche mais encore inférieur à la moyenne nationale de 85,5 %.
- **Transmettre au SIGERLy le nombre et le taux de branchements reportés en classe A dans la cartographie grande échelle**, cette information étant particulièrement importante puisque les branchements représentent près de **70 % des dommages aux ouvrages**.

3. Qualité de service et performance du concessionnaire

- **Maintenir le niveau de performance constaté en 2024 sur les six indicateurs contractuels**, qui couvrent la qualité des données patrimoniales, la continuité d'alimentation et la qualité du service rendu aux usagers.
- **Poursuivre l'amélioration du traitement des réclamations**, avec une attention particulière au délai de réponse. En 2024, 94,8 % des réclamations ont été traitées sous 15 jours, niveau supérieur à l'objectif fixé par la CRE mais légèrement inférieur aux moyennes régionale et nationale.
- **Maintenir un suivi spécifique des prestations présentant des résultats plus faibles**, notamment les mises hors service, réalisées à 94,5 % dans les délais en 2024, contre un objectif CRE de 96,5 %.
- **Poursuivre la fiabilisation de la chaîne communicante Gazpar**, qui permet aujourd'hui la télérelève de 99,2 % des index, et informer le SIGERLy des mesures mises en œuvre sur les secteurs présentant des difficultés récurrentes de couverture ou de fonctionnement.
- **Clarifier la méthode de calcul et de restitution de l'indicateur relatif à la qualité du repérage des réseaux nouvellement posés**. Le contrôle approfondi de l'échantillon 2024 a fait apparaître 10 boules marqueurs manquantes sur 57 points contrôlés, correspondant à un taux de conformité d'environ **85 %**, alors que le résultat initialement présenté faisait apparaître 100 %.

4. Transition énergétique et développement des gaz renouvelables

- **Présenter annuellement au SIGERLy une trajectoire locale de développement du biométhane**, précisant les sites en fonctionnement, les capacités d'injection réservées, les projets en développement et leur calendrier prévisionnel de mise en service.

En 2024, la production de biométhane du département s'établit à **32,5 GWh**, réalisée par deux sites dont un situé directement sur le périmètre concédé. Elle ne représente encore que 0,4 % de la consommation départementale de gaz, contre 3,9 % au niveau national.

- **Informier régulièrement le SIGERLy de l'avancement des projets disposant de capacités réservées**, notamment les projets identifiés à Genas, Montanay, Givors et Pierre-Bénite, qui représentent ensemble plus de 100 GWh de capacités supplémentaires potentielles entre 2027 et 2029.
- **Identifier les poches de réseau susceptibles de connaître à moyen terme des contraintes d'injection de biométhane** et présenter au SIGERLy les solutions d'exploitation ou d'investissement susceptibles d'être

nécessaires : adaptation des pressions, maillage entre poches, renforcement des réseaux ou autres dispositifs permettant d'accroître les capacités d'injection.

- **Présenter les investissements prévisionnels nécessaires à l'accueil des gaz renouvelables sur le territoire de la concession**, de manière à permettre leur articulation avec les futurs programmes d'investissement et la planification énergétique territoriale.
- **Poursuivre et fiabiliser le suivi du pouvoir calorifique du gaz dans les poches accueillant du biométhane**, afin de garantir aux usagers une facturation correspondant au plus près à l'énergie effectivement délivrée.

5. Investissements

- **Maintenir un niveau d'investissement permettant d'assurer la sécurité, le renouvellement et l'adaptation du patrimoine de la concession.** En 2024, GRDF a mis en service environ **14 M€ d'investissements**, contre 12,9 M€ par an en moyenne sur la période 2018-2023 hors déploiement des compteurs communicants.
- **Présenter une trajectoire pluriannuelle des investissements sur les prochaines années**, permettant notamment de distinguer les besoins liés :
 - Au maintien et au renouvellement du patrimoine ;
 - Aux exigences réglementaires ;
 - Aux interventions correctives ;
 - Aux modifications d'ouvrages liées aux projets de tiers ;
 - À l'accueil des gaz renouvelables et à la transition énergétique.
- **Transmettre au SIGERly les "codes finalités" utilisés dans les outils internes de GRDF**, afin de distinguer précisément les investissements délibérés par le concessionnaire, les investissements réglementaires et les investissements curatifs. Cette demande demeure nécessaire pour apprécier la stratégie réelle de renouvellement du patrimoine.

En 2024, les **2,7 M€ consacrés à l'adaptation et à la modernisation** comprennent environ 0,9 M€ d'investissements délibérés par GRDF, 1,57 M€ d'investissements réglementaires et 0,27 M€ d'investissements curatifs.

- **Préciser la programmation des investissements volontaires de renouvellement des ouvrages existants**, afin de s'assurer que la diminution progressive des raccordements et des consommations de gaz ne conduise pas à différer les opérations nécessaires au maintien du réseau dans un état normal de service.
- **Distinguer clairement dans les prochaines restitutions les investissements relatifs aux raccordements clients de ceux directement consacrés à la transition énergétique**, notamment aux raccordements de producteurs de biométhane et aux adaptations du réseau nécessaires à leur injection.

6. Données patrimoniales, comptables et financières

- Transmettre au SIGERly un inventaire comptable complet des biens de retour permettant de rapprocher, à la maille de chaque immobilisation lorsque cela est possible, les actifs et les passifs qui leur sont associés.

L'inventaire actuellement transmis permet de connaître précisément les actifs de la concession mais ne fournit pas à cette même maille l'ensemble des éléments de passif nécessaires à leur analyse.

- Transmettre notamment, pour les immobilisations concernées :
 - Les amortissements techniques ;
 - Les amortissements de caducité ;
 - Les stocks de provisions pour renouvellement et leurs affectations ;
 - Les montants de provisions effectivement utilisés pour financer les investissements ;
 - Les valeurs théoriques de remplacement.
- Présenter dans le CRAC le montant et la composition des droits du concédant, qui s'établissent à 206,8 M€ fin 2024, ainsi que leur évolution annuelle.
- Présenter de manière transparente le stock de provisions pour renouvellement associé à la concession, qui atteint 124,9 M€ au 31 décembre 2024, ainsi que les dotations, reprises et utilisations intervenues durant l'exercice.
- Préciser à la maille de la concession les conséquences de la reprise de provisions décidée en 2024 sur les CI/CM mises en service après 1979, en indiquant les montants de provisions repris, les familles d'ouvrages concernées et les conséquences sur les droits du concédant.
- Poursuivre la fiabilisation de la valorisation des financements concédants et des remises gratuites de tiers, notamment pour les ouvrages anciens pour lesquels le contrôle met en évidence une possible sous-valorisation historique. La valeur brute des ouvrages concédés atteint 472,6 M€ à fin 2024, dont environ 9,1 % sont enregistrés comme financements concédants.
- Améliorer la présentation du "compte d'exploitation synthétique" de la concession, en distinguant clairement :
 - Les produits effectivement constatés à la maille du contrat ;
 - Les charges reconstituées à partir de clés nationales ou régionales ;
 - Les charges et passifs comptables qui ne sont actuellement pas intégrés à cette présentation.

Le rapport de contrôle souligne en effet que le compte présenté dans le CRAC constitue une **reconstitution locale de l'équation tarifaire nationale et non un véritable compte d'exploitation de la concession**, notamment parce que les provisions pour renouvellement et amortissements de caducité n'apparaissent pas et que les charges d'exploitation reposent largement sur des clés de répartition.